Note 170(ii) $(28 \text{ février})^{552}(*)$ Pour situer "l'opération Dualité", au douteux bénéfice de J.L. Verdier, il y aurait lieu de dire d'abord quelques mots sur le yoga de dualité (dit "des six opérations" - mais le nom a sombré sans laisser de traces) que j'avais développé à partir de la deuxième moitié des années cinquante, et celui des catégories dérivées, qui en est en vérité inséparable. Je me suis exprimé de façon assez circonstanciée à ce sujet dans la note "Mes orphelins" (n° 46, notamment pages 177-178) et dans la sous-note n° 46_2 à celle-ci (pages 186-187), et enfin (dans un début de réflexion sur le rôle de Verdier dans l'enterrement de mon point de vue en algèbre homologique) dans la note "L'instinct et la mode - ou la loi du plus fort" (n° 48). Il me semble inutile d'y revenir, et je suggère au lecteur de s'y reporter au besoin, avant de poursuivre avec le récit de l'opération "Dualité" (180 mon) (

L'attitude de Verdier dans l'opération du partage apparaît plus ambiguë que celle de ses deux amis, du fait qu'il a joué, parfois simultanément, sur deux tableaux qui peuvent sembler contradictoires. J'ai eu du mal moi-même, d'abord, à m'y reconnaître, tant la situation paraissait confuse. D'une part, après sa soutenance de thèse en 1967 et surtout après mon départ en 1970, il s'est efforcé (pour des raisons qui m'échappent) d'enterrer et de discréditer le yoga d'algèbre cohomologique et de dualité qu'il tenait de moi, alors qu'il avait pourtant consacré le plus clair de son énergie, tout au cours des années soixante et jusqu'à la soutenance de sa thèse, à développer ces idées et à les enrichir par ses propres contributions. D'autre part, à partir tout au moins de 1976 (neuf ans après la soutenance de sa thèse-sic), et avec l'encouragement et l'appui efficace de Deligne, il a fait mine de s'approprier la paternité aussi bien des idées de départ (dans la mesure où celles-ci ne restaient pas boycottées), que de l'ensemble des méthodes et des résultats que j'avais développés autour du thème de la dualité étale, méthodes qui s'appliquent mutatis muntandis à toutes sortes d'autres contextes 554(*), tel celui des espaces topologiques, ou des espaces analytiques complexes.

Concernant l'attitude de Verdier vis-à-vis des seules catégories dérivées, j'ai essayé de mettre le doigt sur le sens de cette ambiguïté dans la note "Thèse à crédit et assurance tous risques" (n° 81)⁵⁵⁵(**). On y trouvera également un certain nombre de faits matériels, notamment au sujet des circonstances étranges qui ont entouré son travail de thèse (toujours pas publié aujourd'hui) et la soutenance. Avec le recul d'une année, la vision des choses qui se dégage au cours de cette réflexion me paraît probablement correcte (à des retouches près peut-être), mais néanmoins superficielle. Il est bien clair pour moi que les **vraies** motivations de Verdier ne se placent pas au niveau d'un quelconque et dérisoire "calcul de retours", mais qu'elles sont de toute autre nature, et impliquent de façon essentielle sa relation ambivalente à ma personne. Même pour un observateur superficiel, il me semble, il est particulièrement flagrant dans son cas qu'en croyant enterrer celui qui fut son maître, c'est nul autre que **lui-même** et la force créatrice en lui qu'il a enterrés, jour après jour et jusqu'à aujourd'hui encore.

^{552(*)} Le texte de cette note a été repris au net, et rectifi é sur certains points, le 1 mai (jour du muguet).

⁵⁵³(**) (12 mai) Voir également la note "L'ancêtre" (n° 171(i)) et "Le tour des chantiers - ou outils et vision" (n° 178), notamment les chantiers "Six opérations" et "Coeffi cients" (n° 3,4).

^{554(*)} Bien entendu, dans les "autres contextes" en question, la diffi culté de départ du contexte étale, à savoir le besoin d'une "percée" qui donne un minimum de prise sur la cohomologie étale (en l'absence des constructions transcendantes bien connues à coups de simplexes singuliers, méthodes de rétraction etc) ne se posent pas. Mes élèves ont tous trouvé des situations où le gros travail de "percée" préliminaire était déjà accompli par un autre - ils n'avaient plus qu'à amener leurs meubles, en somme, que souvent "l'autre" leur fournissait d'ailleurs par dessus le marché. Sitôt l'occasion venue, ils se sont empressés de l'enterrer, pour se prévaloir de ce qu'ils ont jugé bon de s'approprier, et se gausser du reste...

⁵⁵⁵(**) En écrivant cette note, je n'avais pas connaissance encore de la façon dont Verdier avait su se distinguer, avec la "bonne référence" qu'il fournit en 1976 - voir "l'étape 2" plus bas.